



CONSTRUCTION HORS-SITE



PRÉVEZ LES ALÉAS TECHNIQUES DANS LE CADRE D'UN PROCÉDÉ HORS-SITE

- Faites intervenir votre contrôleur sur les sites de fabrication
- Renforcer la traçabilité
- Contribuez à la prévention des aléas techniques en prenant en compte les spécificités du procédé

FINALITE & CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Dans un contexte de tensions économiques et environnementales, les procédés de construction hors-site s'affirment comme un levier de transformation du secteur en permettant de rationaliser les processus. La loi ELAN (2018) pose que « *la préfabrication consiste à concevoir et réaliser un ouvrage à partir d'éléments préfabriqués assemblés, installés et mis en œuvre sur le chantier* ». C'est de ce principe que découle un procédé hors-site: fabriquer des éléments au sein d'une usine ou d'un atelier, puis les transporter sur le site de construction ou de rénovation pour les assembler et les intégrer au bâtiment.

La norme NFP 03-100 applicable à la mission de contrôle technique permet de confier au contrôleur technique, en complément de sa mission courante, **des contrôles en usine** sur les **ouvrages, parties d'ouvrages ou éléments d'équipement** destinés à être incorporés dans la construction.

NOTRE OFFRE

La mission procédé hors-site constitue une prestation supplémentaire dans le cadre des missions de contrôle technique et qui vise la prévention des aléas techniques de l'opération concernée.

NOTRE OFFRE

Alpes Contrôles intervient à trois niveaux :

En phase Conception et Rapport Initial de Contrôle Technique :

- Réalise une analyse critique des éléments hors-site décrits et des autocontrôles prévus.

En phase exécution :

- Émet des avis sur l'ouvrage en prenant en compte les documents d'exécution et les dispositions d'autocontrôles prévus pour les éléments hors-site.
- Réalise les visites des lieux de fabrication
- Observe par sondage les étapes du process de fabrication et la mise en œuvre effective des autocontrôles prévus.
- Examine les dispositifs de traçabilité des éléments et les modalités de gestion des non-conformités et actions correctives
- Émet des comptes rendus de visites
- En phase incorporation des éléments hors-site dans la construction, les visites de chantier comprennent l'observation des éléments hors-site et l'examen des autocontrôles prévus.

En phase réception :

- Intègre les avis émis dans le rapport final de contrôle technique.

La mission ne peut être assimilée à une certification de produits et procédés industriels, et ne porte que sur le projet de construction concerné. Elle ne s'applique pas aux éléments qui font l'objet de modalités de contrôle sous la responsabilité des fabricants et des autres intervenants autorisés :

- Produits de construction ou kits bénéficiant d'un marquage CE,
- Produit ou procédé sous ATEC ou ATEX.

ALPES CONTRÔLES ET LE HORS-SITE

Alpes contrôles participe activement aux travaux interprofessionnels afin de créer un cadre de référence visant à rassurer l'ensemble des acteurs, sans freiner l'innovation :

- Travaux de normalisation de l'AFNOR
- Membre de la Filière Hors-Site

NOS ENGAGEMENTS



**Accompagnement
sur mesure**



**Qualité des
prestations**



**Interlocuteur
unique**



**Disponibilité &
réactivité**



**Outils de suivi
performants**